

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-03/22C

Objet : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENATURATION SUR SON TERRITOIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean GAUZE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Colette ROIG
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Joëlle CANAVY
Robert OLIVE donne pouvoir à Sylvie TORRES
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 19 mars 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16-V,

Vu la délibération n°2023-11/62C du 29 novembre 2023 portant approbation du Projet de territoire,

Vu La liste des voies d'intérêt communautaires recensées dans la délibération n° 2013-02/12C du Conseil de communauté du 13 février 2013 comme ayant été transférées à la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite dans le cadre de ses compétences, réaliser des aménagements de voirie, voies douces et renaturation sur la commune de Latour-Bas-Elne,

Considérant que ces projets comprennent outre les études et les prestations de maîtrise d'œuvre :

- des travaux d'aménagement de voirie sur notamment la voie du Moulin,
- des travaux d'entretien des voiries d'intérêt communautaire,
- des travaux de renaturation sur le territoire de Latour-Bas-Elne,

et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Latour-Bas-Elne,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
354 000 €	Fonds de concours Commune de Latour-Bas-Elne	50 %	177 000 €
	Autofinancement Sud Roussillon	50 %	177 000 €
	TOTAL	100 %	354 000 €

EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, À L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DÉCIDE** de demander un fonds de concours à la commune de Latour-Bas-Elne, en vue de participer au financement des travaux d'entretien, d'aménagement et de renaturation sur le territoire de la commune de Latour-Bas-Elne, à hauteur de 177 000 €,

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250326-2025-03-22C-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025